



# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**UFF HEXAGONE PME**  
**FCP - Code ISIN part C FR0013277043**  
**OPCVM nourricier du fonds SUNNY MANAGERS et soumis au droit français**  
**Société de Gestion : SUNNY Asset Management**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- UFF HEXAGONE PME est un fonds nourricier et est investi en permanence et en totalité en parts U du fonds maître, Sunny Managers et, à titre accessoire, en liquidité. L'objectif du FCP est identique à celui de son fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier, à savoir réaliser une performance, nette de frais, supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais.
- La durée de Placement de UFF HEXAGONE PME est de cinq (5) ans au moins.
- Le FCP est classé dans la catégorie des OPCVM actions françaises.
- Caractéristiques essentielles du fonds maître Sunny Managers :**
- L'objectif du FCP est de réaliser une performance, nette des frais de gestion, supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.
- Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera exposé entre 60% et 100%, voire 110% dans les cas exposés dans le prospectus, de l'actif net au marché des actions françaises (dont 30% maximum sur Euronext Growth), investi à 75% au moins en actions françaises et jusqu'à 25% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire, notamment des titres « high Yield », dit spéculatifs. L'exposition au risque de taux sera de 0 à 40%. Les valeurs de l'Union Européenne pourront représenter au plus 10% de l'actif net du fonds. Le FCP investit au moins 75% de l'actif net en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros sur les 4 dernières années.. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros. Le fonds pourra utiliser des instruments dérivés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions. L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.
- L'indicateur de référence est l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis).
- Caractéristiques essentielles de UFF Hexagone PME**
- La part C de l'OPCVM capitalise ses revenus.
- L'OPCVM est éligible au PEA et au PEA-PME.
- La valeur liquidative est publiée de façon hebdomadaire, le vendredi.
- Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats et chargé du respect de l'heure limite de réception des ordres : Union Financière de France Banque, 32 Avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE
- L'heure limite de réception des ordres, qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative, est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative, le jeudi

## PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- L'OPCVM a un niveau de risque de 5 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds. Le fonds peut être notamment exposé à des titres présentant un degré de risque élevé comme des actions de petites et moyennes capitalisations.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- Les conditions de souscription et de rachat dans le FCP maître sont disponibles dans le prospectus du fonds maître.

### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité**  
Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.
- Risque de crédit**  
Le FCP peut être investi indirectement en titres de créances privées ou publiques notamment high yield dans la limite de 25% de son actif. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- Impact des instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables** donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**UFF HEXAGONE PME**  
**FCP - Code ISIN part C FR0013277043**  
**OPCVM nourricier du fonds SUNNY MANAGERS et soumis au droit français**  
**Société de Gestion : SUNNY Asset Management**

**FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

<b>Frais d'entrée</b>	4%
<b>Frais de sortie</b>	Néant

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

**Frais prélevés par le Fonds sur une année**

<b>Frais courants*</b>	3.28% TTC de l'Actif Net
------------------------	--------------------------

**Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances**

<b>Commission de performance</b>	Néant
----------------------------------	-------

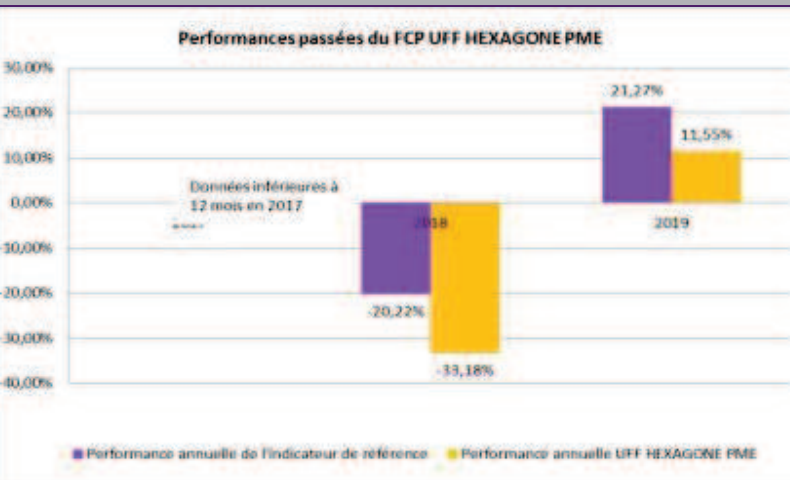
Les frais courants ne comprennent pas :

- ✦ les commissions de surperformance,
- ✦ les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2019, il peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com)**

**PERFORMANCES PASSES**



**Indicateur de référence :**

Depuis la création au 01/09/2017 :  
 indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)  
 Ticker Bloomberg : CMSN

**Date de création :** 01/09/2017

**Devise :** euro

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

- ✦ **Dépositaire : CACEIS Bank, Société anonyme, Etablissement de crédit agréé par le C.E.C.E.I, Siège social : 1-3, place Valhubert - 75013 PARIS – France, Adresse postale : 1-3, place Valhubert - 75206 PARIS Cedex 13 - FRANCE**
- ✦ Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante : **Union Financière de France Banque, UFF Contact, 32 avenue de l'éna-75783 Paris Cedex 16- France, ou par téléphone au 0 805 805 809 (service et appel gratuits), ou par mail au [www.uff.net](http://www.uff.net).**
- ✦ Les détails de la politique de rémunération actualisée, ainsi que les documents d'information du fonds maître ( prospectus, rapport annuel , document semestriel) sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à **SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles De Gaulle-92200 Neuilly sur Seine, ou en téléphonant au siège de la société au 01.80.27.18.60 ou par mail à [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).**
- ✦ **Fiscalité :** a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.  
 b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.  
 Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.  
**La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.**  
**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2020.**